

1.4 PRÉVENTION DU SUICIDE APRÈS DE LA VIOLENCE

Objectifs de la formation :

- Décrire le processus suicidaire et le modèle explicatif de la suicidalité
- Détecter les éventuels signaux de suicidalité
- Engager la conversation sur la suicidalité, au sein ou hors d'un contexte de violences
- Décrire les facteurs de risque de la suicidalité
- Initier les étapes nécessaires au suivi

Public concerné :

Prestataires de soins (médecins, infirmiers-ières, sages-femmes, ...).

Contenu :

La suicidalité est élevée chez les victimes comme chez les auteur-e-s de violences. Comment prévenir le suicide en tant que prestataire de soins ? Comment détecter, questionner la suicidalité et installer un suivi ? Ce module vous procure les outils et informations nécessaires pour reconnaître les signaux de suicidalité et apporter un soutien.

Durée :

30 Minutes

Informations pratiques :

1. Accréditation : 0.5 point en 'Ethique et économie' (si vous êtes enregistré-e en tant que médecin lorsque vous connectez avec votre carte d'identité électronique).
2. Attestation : possibilité d'imprimer une attestation sous forme de pdf lorsque vous avez suivi la formation.

Contact :

SPF Santé publique • Sécurité de la Chaîne alimentaire • Environnement
e-learning@health.fgov.be